

*Chaque décision de financement du Conseil départemental relative à des opérations de construction ou de rénovation lourde de bâtiment, d’un montant de plus de 300 000 € H.T., présentera la* ***grille d’analyse des 10 objectifs du référentiel « Construire et subventionner durable »*** *suivante.*

***Construction, acquisition-amélioration OU  
RENOVATION de logements***

***MAÎTRE D’OUVRAGE :***

***ADRESSE DE L'OPERATION :***

***Coût estimé des travaux H.T. :***

|  |  |
| --- | --- |
| ***OBJECTIFS*** | ***PRISE EN COMPTE DANS LE PROJET*** |
| ***Intégrer dans son environnement le bâtiment, équipement ou espace public de façon optimale***  Intégration systématique aux projets d'aménagement des modes de déplacements autres que la voiture, permettant la limitation de l'étalement urbain  Orientation favorisant l'architecture bioclimatique  Choix de l'emplacement du bâtiment afin de limiter l'exposition aux risques naturels et industriels, ainsi qu'à d’éventuelles nuisances sonores ou atmosphériques connues  Préservation de la biodiversité (continuités écologiques, diversité des milieux, choix des essences…)  Valorisation du potentiel du site : ressources naturelles locales, potentiel énergétique, paysage,  Possibilités d'adaptation en imaginant des fonctionnalités futures |  |
|  ***Réduire les consommations d'énergie et atteindre à minima le niveau de performance***  Pour le neuf : Haute Performance Energétique (10 % plus performant que la réglementation thermique en vigueur, sans toutefois exiger des performances supérieures au BBC)  Pour la réhabilitation : niveau de la réglementation thermique en vigueur  Systématiser l'intégration d'énergies renouvelables  Privilégier la ventilation naturelle et éviter le recours à la climatisation pour le confort d'été  Favoriser les solutions techniques suivantes : isolation par l'extérieur, forte compacité des bâtiments, isolation et vitrages très performants, limitation des ponts thermiques, optimisation de la ventilation, toitures végétalisées |  |
|  ***Maîtriser et réduire les consommations d'eau potable***  Mise en œuvre de système de réduction de consommation d'eau potable |  |
|  ***Optimiser la gestion des eaux de pluies en limitant l'imperméabilisation***  Limiter l'imperméabilisation en favorisant la végétalisation des sols ou autres dispositifs  Récupérer les eaux pluviales pour différents usages  Respecter le caractère séparatif des réseaux des eaux pluviales et usées |  |
|  ***Réaliser des chantiers durables et solidaires***  Embauche de personnes éloignées de l'emploi, formation des personnels et lutte contre toutes les formes de discrimination  Bonne gestion des déchets de chantiers : organiser le tri des déchets du chantier et valoriser des matériaux issus des déconstructions, en proscrivant la déconstruction par implosion  Limiter les nuisances générées notamment par le bruit et la poussière et informer les riverains  Phasage des travaux tenant compte de la fragilité du milieu et des cycles de la biodiversité (nidification…) |  |
|  ***Favoriser l'emploi de produits, techniques et procédés permettant :***  Simplicité et coût modéré de gestion et d'entretien  Durabilité et facilité de maintenance et adaptation dans le temps  Cycle de vie respectueux de l’environnement : privilégier les matériaux éco-certifiés, présentant une traçabilité, limitant les gaz à effet de serre, locaux, réutilisés, recyclés, sains, stockant le carbone, facilement recyclables en fin de vie |  |
|  ***Systématiser la prise en compte des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle***  Equipements des espaces publics : parking à vélos et accès à une douche, emplacements pour les poussettes, équipements pour les personnes à mobilité réduite, voies de circulation douces |  |
|  ***Assurer un bon niveau de confort***  Confort hygrothermique  Confort visuel (en privilégiant la lumière naturelle)  Confort acoustique  Confort olfactif  Ergonomie des lieux  Lutter contre la pollution lumineuse notamment par une meilleure maîtrise de l'éclairage public |  |
|  ***Assurer la santé des occupants et des utilisateurs en garantissant une bonne qualité de l'air intérieur***  Favoriser le renouvellement naturel de l'air  Utiliser des produits de construction sains, peu émissifs en COV (composés organiques volatils)  Recours privilégié à des produits en phase aqueuse |  |
|  ***Permettre une optimisation de la gestion et du tri des déchets pendant la vie des bâtiments et des équipements***  Gestion des déchets liés à l'activité du bâtiment ou de l'équipement |  |

Fait à le

*Signature du maître d’ouvrage   
(préciser nom et prénom / cachet)*